



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+٠١٥.٤٦٠.٥٤٦ | ٩٧.٨.٧ | ٢٤٨٧.٠١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

PLAN STRATÉGIQUE

2021 - 2023

DOSSIER DE PRESSE

CONNAÎTRE L'AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

MISSIONS ET PRÉROGATIVES

Autorité publique et indépendante de régulation, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux s'assure de la protection de l'épargne investie en instruments financiers et veille au bon fonctionnement du marché des capitaux.

Son édification en 2016 en Autorité a été accompagnée d'un renforcement de son indépendance et de ses prérogatives.

Les missions de l'AMMC

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux a pour mission de :

- S'assurer de la protection de l'épargne investie en instruments financiers ;
- Veiller à l'égalité de traitement des épargnants, à la transparence et à l'intégrité du marché des capitaux et à l'information des investisseurs ;
- S'assurer du bon fonctionnement du marché des capitaux et veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires ;
- Assurer le contrôle de l'activité des différents organismes et personnes soumis à son contrôle ;
- Assurer le respect de la législation et de la réglementation en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux par les personnes et les organismes placés sous son contrôle ;
- Contribuer à la promotion de l'éducation financière des épargnants ;
- Assister le gouvernement en matière de réglementation du marché des capitaux.

Les prérogatives de l'AMMC

Pour mener à bien ses missions, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

- Contrôle l'information et vise les notes d'information ;
- Mène des contrôles sur place et sur pièces ;
- Agrée et autorise les acteurs ;
- Prononce des sanctions disciplinaires et pécuniaires en cas de manquements ;
- Saisit l'autorité judiciaire compétente de tous faits susceptibles de constituer une infraction ;
- Édicte des règles de pratique professionnelle et déontologique via des circulaires ;
- Assiste le gouvernement en matière de réglementation du marché des capitaux.

GOUVERNANCE

La gouvernance de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux s'appuie sur deux organes collégiaux distincts : le Conseil d'administration, avec à sa tête la Présidente de l'AMMC, et le Collège des sanctions. Un commissaire du gouvernement est nommé par l'Administration.

Le Conseil d'administration

Principal organe de gouvernance de l'Autorité, le Conseil d'administration est présidé par la Présidente de l'AMMC et sa composition est faite à parité entre les représentants de l'Administration et des membres indépendants, choisis pour leur intégrité et leurs compétences dans les domaines financier et juridique.

Le Conseil adopte le règlement général de l'AMMC, il définit l'organigramme et les attributions des différentes directions sur proposition de la Présidente et fixe les règles et procédures applicables au Conseil et à l'ensemble du personnel de l'AMMC. Il approuve également le budget de l'AMMC et examine le rapport du commissaire aux comptes.

Le Conseil d'administration de l'AMMC peut aussi demander à la Présidente de procéder à une enquête entrant dans le cadre des missions de l'AMMC.

Le Collège des sanctions

Indépendant vis-à-vis du Conseil d'administration, le Collège des sanctions est composé de trois membres permanents. Sa présidence est assurée par un magistrat désigné par le Ministre de l'Économie et des Finances sur proposition du Ministre de la Justice. Deux autres personnes sont désignées intuitu personae, après sélection par le Conseil d'administration, sur la base de leur intégrité et leur compétence dans les domaines juridique et financier.

Le Collège des sanctions a pour mission d'instruire les faits susceptibles de donner lieu à une sanction prononcée par le Président de l'AMMC et de proposer, à l'issue de l'instruction des dossiers, la sanction disciplinaire correspondante.

DOMAINES D'INTERVENTION

L'AMMC s'assure du respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, principalement celles relatives aux :

- Opérations enregistrées sur instruments financiers ;
- Intermédiaires financiers ;
- Entreprises de marché ;
- Teneurs de comptes titres ;
- Émetteurs faisant appel public à l'épargne ;
- Personnes habilitées à exercer une des fonctions soumises à l'habilitation de l'AMMC.

PLAN STRATÉGIQUE

2021-2023

Le deuxième plan stratégique de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux arrive dans un contexte particulier, marqué par la pandémie du Coronavirus dont les conséquences sanitaires, sociales et économiques sont inédites dans notre histoire moderne. A l'instar d'autres économies, l'économie marocaine nécessite aujourd'hui des mesures d'accompagnement fortes, à même d'engager une dynamique de relance.

Inscrit dans cette dynamique, le plan stratégique triennal 2021-2023 de l'AMMC prend en compte les enseignements et les défis de la crise et a pour ambition de contribuer à l'édification d'une économie attractive et plus compétitive.

Fruit d'un travail collaboratif entre l'AMMC et les acteurs du marché et nourrie de l'expérience de ces dernières années, la stratégie de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux repose sur 4 grands piliers déclinés en 10 leviers d'actions prioritaires et guidés par une vision centrale :

Un marché des capitaux au service du financement de la relance économique

1
Faciliter le Recours au
Financement par le
Marché des Capitaux

2
Promouvoir une
Régulation Adaptée à
l'Innovation

3
Renforcer la Protection
de l'Épargne en
Consolidant la
Nouvelle Approche de
Supervision

4
Accélérer la Modernisation
de l'AMMC et l'inscrire
dans un processus de
Transformation Digitale

PLAN STRATÉGIQUE

2021-2023

Pilier 1

Faciliter le Recours au Financement par le Marché des Capitaux

Le financement constitue un enjeu vital pour l'entreprise afin de lui permettre de développer son activité et assurer sa pérennité. A côté des modes de financements traditionnels, le marché des capitaux met à la disposition des entreprises une large panoplie d'outils de financement. Toutefois, force est de constater que le recours au marché des capitaux reste limité, privant les entreprises de sources de financement importantes et diversifiées. Les entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME), moteurs de l'économie marocaine et placées aujourd'hui au cœur des réflexions sur la relance économique, feront l'objet d'une attention particulière et de mesures spécifiques de la part du régulateur afin de les guider et leur faciliter l'accès au marché des capitaux.

L'attractivité du marché repose également sur un cadre réglementaire flexible, en ligne avec les évolutions du marché et répondant aux attentes des acteurs. L'AMMC soutiendra la mise en place d'un tel cadre notamment et déploiera des efforts spécifiques pour la mise en œuvre des nouveaux textes réglementaires.

Enfin, renforcer l'attractivité d'un marché, c'est également développer la culture financière des épargnants et investisseurs. L'AMMC intensifiera ses programmes d'éducation financière avec un double objectif : accompagner les investisseurs et épargnants actuels et contribuer au développement et à la diffusion d'une culture de l'épargne et de l'investissement en instruments financiers parmi le grand public.

Une approche plus adaptée aux besoins des entreprises et des porteurs de projets

En constante évolution, le marché des capitaux offre aujourd'hui aux entreprises des solutions adaptées. En atteste la récente mise en place, au niveau de la Bourse de Casablanca, d'un marché alternatif dédié aux PME et assorti de règles allégées, ainsi que de compartiments réservés aux investisseurs qualifiés.

Afin de compléter ce dispositif, l'AMMC, aux côtés des principaux acteurs de l'écosystème, prévoit le lancement d'une offre intégrée conçue spécifiquement pour les PME.

L'AMMC veillera également au développement d'une offre de produits et de services financiers adaptée à ces entreprises. De fait, l'AMMC soutiendra le développement et le recours aux modes de financement alternatifs, tels que les OPCI, les OPCC ou les fonds de titrisation.

Le marché de la dette privée sera appelé aussi à jouer un rôle important dans le financement des entreprises car ce marché offre des possibilités de développement encore non exploitées. A ce titre, une série de mesures sera adoptée afin de le dynamiser et sécuriser son fonctionnement.

Un développement réglementaire en phase avec les évolutions et les besoins du marché

Le cadre réglementaire conditionne certains choix stratégiques et les possibilités de développement des entreprises. S'il a connu plusieurs évolutions ces dernières années, les attentes des entreprises et du marché restent encore fortes.

L'AMMC contribuera à la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire moderne, flexible et évolutif, à même de soutenir et de dynamiser le marché et les acteurs qui y opèrent.

L'AMMC veillera également à accompagner la mise en œuvre des textes par des actions pédagogiques telles que la publication de guides, l'organisation régulière de formations et de rencontres...

Un engagement continu en faveur de l'éducation financière

Pour accompagner les épargnants actuels et rendre le marché des capitaux plus accessible au grand public, l'AMMC poursuivra ses efforts et multipliera les initiatives d'éducation financière. L'Autorité compte notamment accroître sa présence sur les canaux digitaux pour la diffusion d'un contenu pédagogique plus dynamique et à destination d'un public plus large.

Enfin, l'AMMC veillera à renforcer les capacités des acteurs de la place grâce au déploiement du dispositif d'habilitation qui sera consolidé et élargi. En outre, une certification internationale sera déployée pour certaines fonctions.

PLAN STRATÉGIQUE

2021-2023

Pilier 2

Promouvoir une Régulation Adaptée à l'Innovation

Pour l'AMMC, assurer l'attractivité et la compétitivité du marché des capitaux c'est aussi l'ouvrir aux dernières innovations de l'industrie financière tout en préservant son bon fonctionnement, la protection des épargnants et la stabilité financière.

Il s'agit de mettre en place un cadre sécurisé, une régulation adaptée et une veille rapprochée des risques potentiels pour les investisseurs. Cela suppose également d'appréhender les évolutions à venir et les perspectives offertes par les dernières technologies qui parfois, bouleversent les modèles classiques de financement et de régulation.

Un encouragement continu du développement des produits innovants et durables

Les dernières évolutions technologiques favorisent l'émergence de nouvelles formes d'organisation et ouvrent de nouvelles perspectives qu'il convient d'investir. Dans l'objectif d'appuyer et de suivre les innovations dans le secteur financier, l'AMMC prévoit d'élaborer une feuille de route dédiée aux Fintech. Elle aura pour but d'évaluer les opportunités et de déceler les nouvelles formes de risques inhérents à ces innovations.

Le développement durable constituant une priorité stratégique nationale, il est aujourd'hui essentiel d'intégrer cette dimension aussi bien dans la conception des projets et les initiatives de développement que dans leurs modes de financement.



En matière de finance durable, des réalisations concrètes ont été enregistrées au Maroc, attestant de la capacité du secteur à innover. L'AMMC entend poursuivre ses efforts de soutien à la finance durable à travers notamment l'encouragement de l'investissement socialement responsable ou encore la contribution à l'élaboration d'une taxonomie des activités durables. Le développement d'une finance responsable permettra de contribuer à une reprise économique plus durable et résiliente.

Un accompagnement soutenu de l'opérationnalisation des nouveaux produits et marchés

Au-delà de la mise en place d'un cadre réglementaire adapté à l'innovation, l'accompagnement de l'AMMC portera également sur l'opérationnalisation des nouveaux marchés, tel que le marché à terme, et des instruments financiers innovants permettant ainsi de diversifier l'offre et d'améliorer la liquidité du marché.

La finance participative fera l'objet d'une attention particulière visant à élargir la palette des instruments *Shariaa Compliant* aux différents segments de marché.

Il en sera de même pour le financement collaboratif, connu sous le nom de Crowdfunding. Ce nouvel outil de financement constitue un réel levier de développement de l'entrepreneuriat et d'inclusion financière des jeunes porteurs de projets.

Une veille active des évolutions à l'international

La promotion d'une régulation adaptée à l'innovation requiert aussi une veille active des évolutions des marchés à l'échelle internationale. Il s'agit pour l'AMMC d'appréhender les évolutions à venir en participant activement aux travaux internationaux et en évaluant les opportunités et les risques qu'elles présentent.

La coopération internationale permet également de renforcer les capacités et d'enrichir les connaissances des collaborateurs de l'AMMC, grâce notamment à une participation régulière aux programmes de formation organisés par les instances internationales ou encore l'organisation de programmes d'échange d'expérience et d'assistance technique avec les régulateurs étrangers.



PLAN STRATÉGIQUE

2021-2023

Pilier 3

Renforcer la Protection de l'Épargne en Consolidant la Nouvelle Approche de Supervision

L'AMMC est pleinement mobilisée à accompagner la relance et à renforcer l'attractivité du marché des capitaux. En matière de protection de l'épargne, l'AMMC a renforcé sa vigilance en déployant une nouvelle approche de supervision depuis 2019, année à partir de laquelle le dispositif de transparence des émetteurs a également été sensiblement rehaussé. Il s'agit désormais de consolider cette nouvelle approche et continuer à renforcer l'intégrité et la transparence du marché. La politique d'intensification des contrôles sera poursuivie et menée avec davantage d'efficacité grâce notamment au recours aux nouvelles technologies.

Un renforcement de l'intégrité et de la transparence du marché

La mission principale de l'AMMC est d'assurer la protection de l'épargne investie en instruments financiers, de veiller à la transparence et l'intégrité du marché des capitaux, et à l'information des investisseurs. La mise en place d'un dispositif de surveillance et de contrôle performant et évolutif permettra une détection plus efficace des abus de marchés. En effet, un programme de modernisation des outils de supervision grâce notamment au recours à des technologies innovantes est prévu afin de renforcer les capacités de gestion, de structuration et d'analyse des données.



Par ailleurs, le dispositif de surveillance sera élargi en fonction des évolutions des marchés et des risques.

La transparence du marché est également un facteur clé de la confiance des épargnants. De ce fait, l'AMMC veillera à la qualité du dialogue avec les émetteurs et les accompagnera dans leur communication financière et extra-financière. De nouveaux outils d'évaluation de la qualité des reportings ESG seront développés avec un partenaire international de référence dans l'objectif d'en améliorer la pertinence et l'utilité pour les utilisateurs. De même, le dispositif de transparence et de gouvernance continuera à faire l'objet d'améliorations ciblées visant à renforcer la protection des investisseurs.

Afin de préserver l'intégrité et le bon fonctionnement du marché, l'AMMC a élaboré une feuille de route en ligne avec les recommandations du GAFI pour le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux. Cette feuille de route prévoit notamment la conduite de contrôles ciblés et la sensibilisation des intervenants au respect de leurs obligations de conformité en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux. D'autres risques tels que ceux liés à la corruption ou la cybercriminalité, potentiellement amplifiés par le contexte de crise, feront l'objet d'une vigilance accrue de la part de l'Autorité.

Des contrôles renforcés et une efficacité améliorée

La conduite des contrôles par l'AMMC a évolué ces dernières années avec le déploiement de l'approche par les risques et l'intensification des missions grâce au renforcement des moyens et la création d'une direction dédiée.

Il s'agit désormais de cibler davantage les contrôles sur la base d'une cartographie des risques évolutive et de digitaliser les

processus de contrôle afin d'optimiser les procédures, de fluidifier les échanges d'information et d'insuffler plus d'agilité dans la conduite des missions d'inspection.

Une information préalable des plans de contrôle annuels sera instaurée et, dans une démarche de prévention et de partage, l'AMMC communiquera sur les bonnes et mauvaises pratiques relevées lors des missions thématiques.



PLAN STRATÉGIQUE

2021-2023

Pilier 4



Accélérer la Modernisation de l'AMMC et l'inscrire dans un Processus de Transformation Digitale

Le processus d'édification de l'institution en Autorité, entamé en 2016, a nécessité une revue profonde de l'organisation interne, à la hauteur des nouvelles missions de l'Autorité.

En phase avec les meilleures pratiques à l'international, les modes de travail ont été revus, les interactions avec l'écosystème renforcées, et la communication avec l'épargnant améliorée. Capitalisant sur cette expérience, l'AMMC prévoit de consolider les acquis des quatre dernières années et se voit plus agile et plus innovante pour accompagner les évolutions rapides de son environnement.

Pour ce faire, l'AMMC place ses collaborateurs au cœur de sa stratégie de développement et poursuit sa transformation digitale.

Une organisation optimisée et des compétences valorisées

La nouvelle organisation de l'AMMC prône un équilibre entre spécialisation et polyvalence des équipes, permettant de gagner tant en efficacité qu'en agilité.

L'Autorité entend ainsi poursuivre les efforts de valorisation et d'accompagnement de ses forces vives, à travers la mise en œuvre d'une ingénierie de formation performante, intégrant les thématiques nouvelles, et l'adoption d'un dispositif de gestion de carrière qui tient compte des compétences et aspirations des collaborateurs et besoins futurs de l'Institution.

L'AMMC développera également sa communication interne pour renforcer l'adhésion autour de projets communs et consolider une culture forte de partage et d'excellence.

Une mise en œuvre accélérée de la stratégie de transformation digitale de l'Autorité

Le contexte actuel a mis en évidence l'importance de la digitalisation et de l'automatisation des processus dans tous

les secteurs. Si l'AMMC a amorcé sa transformation digitale avec le lancement de son Schéma Directeur SI en 2019, l'Autorité prévoit d'élargir la digitalisation à l'ensemble de ses métiers et d'accélérer le rythme de dématérialisation des processus et des échanges tant en interne qu'avec son écosystème.

Pour autant, la transformation digitale de l'AMMC ne se fera pas au détriment de la sécurité. Consciente des risques, l'Autorité se dotera des moyens nécessaires pour répondre aux enjeux de la Cybersécurité et renforcera la sécurité de son système d'information, à travers la mise en place d'un plan de continuité d'activité et d'un plan stratégique de sécurité SI.



